

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 8 MARS 2022 à 18h30
Salle du QUAÏ DE LA GARE (CLUNY)

En préambule à l'ouverture de cette séance, Jacques CHORIER prend la parole pour évoquer en quelques mots sur le Spanc concernant son avenir à court terme et à moyen terme.

A court terme,

Mr Devillard, le directeur, quitte le syndicat par suite d'une mutation, ces nouvelles fonctions ne lui permette plus d'assurer son poste de direction en emploi secondaire au sein du Spanc du Clunisois.

Pour rappel son poste était de 5 heures qui se décomposait de façon variable suivant les besoins :

2 heures de direction + 3 heures de secrétariat

Le Bureau a cherché des solutions, premièrement en interne, aucune solution n'a vu le jour.

Il a donc lancé une recherche en externe en scindant le poste en deux, un de secrétariat pour 4h par semaine et un de direction pour une heure par semaine.

Seul le poste de secrétariat à trouver une candidate. Pour des raisons pratiques aussi bien pour le Spanc que pour cette personne il a été décidé de pratiquer au maximum le télétravail.

Le Bureau propose, après débat, que le poste de direction soit réparti entre le Président et le Vice-président pour les affaires courantes, complété (avec son accord) par M. Maya, ancien Président fondateur, pour les questions administratives et budgétaires.

A moyen terme,

Le syndicat est constitué d'une communauté de communes (St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais) et de communes indépendantes du Clunisois dont les délégués sont les représentants.

La communauté de communes du Clunisois va interroger ses communes adhérentes au sujet de la prise de compétence d'assainissement collectif et non collectif. Mr Gelin et Mr Martinot vice-présidents respectifs des deux communauté de communes viendront éclairer sur ce sujet lors du prochain Conseil du 22 mars 2022.

Il en découlera deux scénarios :

- 1) Dans le cas où cette prise de compétence d'assainissement par la Communauté de communes du Clunisois aurait lieu cette année, il serait envisagé que la Communauté de communes du Clunisois intègre sa partie spanc dans ces services début 2024 et que de facto la Communauté de communes de St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais en fasse de même ce qui entrainerait la dissolution du SM SPANC DU CLUNISOIS à cette même date.
- 2) Dans le cas contraire ce schéma aura lieu début 2026.

Ces quelques mots permettront de mieux comprendre les différents points abordés ce soir :

- Tableau des effectifs ;
- Modification du cadre du régime indemnitaire ;
- Convention avec St Clément-sur-Guye.

Jacques CHORIER, Président, ouvre la séance, remercie les participants et précise que le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Il indique que ce Conseil syndical a pour but d'étudier :

- ✓ Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021
- ✓ Rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- ✓ Tableau des effectifs 2022
- ✓ Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel -R.I.F.S.E.E.P.- (Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise - I.F.S.E. et le Complément Indemnitare Annuel - C.I.A.) : modifications des groupes de fonction par emploi
- ✓ Convention SPANC / MAIRIE DE SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE
- ✓ Ligne de trésorerie
- ✓ Redevances 2022
- ✓ Modifications de délégués
- ✓ Questions diverses.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021 :

Jacques CHORIER demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil syndical du 29 septembre 2021 qui a été envoyé à tous les délégués.

Aucune remarque n'est formulée.

Jacques CHORIER propose donc de procéder à son adoption.

Le procès-verbal du 29 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (DOB) (document joint) :

Jacques CHORIER rappelle que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe », demande aux groupements de communes de plus de 10 000 habitants de présenter un rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire à l'organe délibérant pour vote.

Il présente ensuite les éléments principaux du Débat d'orientation budgétaire 2022, en rappelant que les délégués ont reçu le rapport dans son intégralité.

Concernant la demande d'évolution des tarifs des vidange Daniel LEONARD signale que vu l'augmentation des prix du Gasoil même à 16% d'augmentation sur les prix des vidanges cela reste raisonnable. D'autant plus que si le marché est rompu une nouvelle négociation avec un autre prestataire pourrait faire d'avantage augmenter les tarifs.

Michel MAYA remarque que de toute façon les prix augmenteront pour les usagers même en dehors du service de groupement proposé par le SPANC.

Les débats étant clos, Jacques CHORIER propose de passer aux votes.

Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 est adopté à l'unanimité.

3) Tableau des effectifs 2022 :

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1^{er} avril 2022 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					

Technicien Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Agent de Maîtrise principal	1	0	0	1	
Agent de Maîtrise	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Adjoint Technique	1	0	0	1	1
SERVICE ADMINISTRATIF					
Ingénieur	1	-1	-1	0	0
Rédacteur	0	0	0	0	0
Adjointe administrative principale 1 ^{ère} classe	0	+1	+ 1	1	1
TOTAL	3	0	0	3	2
AGENT NON TITULAIRE	1	0	0	1	0
TOTAL GENERAL	4	0	0	4	2

Jacques CHORIER propose de mettre en place une création de poste pour une secrétaire administrative (Adjointe administrative principale 1^{ère} classe) au 15/03/2022. Il est également proposé la clôture du poste de direction à partir du 31/03/2022.

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise principal qui peut prétendre au grade de Technicien territorial.

Le Président propose de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié pour l'année 2023, le cas échéant, en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

En l'absence de questions, Jacques CHORIER propose de passer aux votes.

Le Conseil syndical adopte les propositions à l'unanimité et décide de modifier le tableau des effectifs comme présenté.

4) Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel -R.I.F.S.E.E.P.- (Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise - I.F.S.E. et le Complément Indemnitaire Annuel - C.I.A.) : modifications des groupes de fonction par emploi :

Lors du Conseil syndical du 12 décembre 2016, il a été décidé de mettre en place au 1^{er} janvier 2017 le RIFSEEP au SPANC du CLUNISOIS. L'application de ce régime indemnitaire se base sur les emplois et fonctions des agents, selon leur grade, pour l'application de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A.).

L'emploi de « Gestion et suivi du service public d'Assainissement non collectif / groupe 1 » (technicien SPANC) était ouvert aux grades techniques ouverts sur ces postes à cette date, à savoir Techniciens Territoriaux et Adjointes techniques.

L'emploi de « Adjoint de direction, assistant de direction, chargé des ressources humaines, du secrétariat, de la comptabilité, de l'administration générale / groupe 1 » (secrétariat administratif SPANC) était ouvert au grade administratif ouvert sur ce poste à cette date, à savoir Rédacteur Territoriaux.

Les grades actuels présents au sein du SPANC du CLUNISOIS pour la fonction de technicien SPANC sont Adjoint technique et Agent de Maîtrise principal.

Le grade actuel présent au sein du SPANC du CLUNISOIS pour la fonction de secrétariat administratif SPANC est Adjoint administratif principal.

Jacques CHORIER propose de prendre en compte ces modifications de grades dans l'application du RIFSEEP au sein du SPANC du CLUNISOIS et d'ajouter les nouveaux grades présentés dans les groupes de fonctions correspondants.

En l'absence de questions, Jacques CHORIER propose de passer aux votes.

Les modifications des groupes de fonction par emploi sont adoptées à l'unanimité.

5) Convention SPANC / MAIRIE DE SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE :

La nouvelle secrétaire administrative du SPANC du Clunisois est actuellement, pour parti, en poste à la mairie de Saint-Clément-sur-Guye. Elle ne travaille pas le jeudi après-midi et pourrait utiliser cette demi-journée pour le SPANC. Il est proposé de mettre en place une solution de télétravail sur cette demi-journée en mettant en place les outils informatiques permettant d'avoir accès à la comptabilité et aux logiciels de salaire et de messagerie. Cette solution est privilégiée du fait du manque de place dans les locaux du SIRTOM / SPANC pour accueillir cette demi-journée de travail.

Cette personne va donc occuper une partie des bâtiments de la mairie de Saint-Clément-sur-Guye les jeudis après-midi. De fait, il est nécessaire de mettre en place une convention entre les deux structures pour définir les modalités de fonctionnement (participation aux charges, utilisation des moyens techniques, loyer,...).

La mairie propose au SPANC de ne pas faire payer de loyer ou de remboursements de frais.

Toutefois, pour des questions d'assurance et de responsabilités en cas d'accident, il convient de signer une convention qui pourrait être effective à partir du 15 mars 2022.

Le Bureau propose au Conseil syndical d'autoriser le Président à signer cette convention.

En l'absence de questions, Jacques CHORIER propose de passer aux votes.

Le Conseil syndical décide d'autoriser le président à signer cette convention à l'unanimité.

6) Ligne de trésorerie :

Une ligne de trésorerie est une autorisation de crédit de fonctionnement avec un plafond de dépenses maximum, faite auprès d'un organisme bancaire. Ce contrat est généralement d'une année renouvelable. Les sommes proposées peuvent être en tout ou partie utilisées. Le remboursement des sommes utilisées peut se faire en plusieurs fois ou en un seul versement. Les frais demandés s'appliquent uniquement sur les sommes débloquées.

Lors du Conseil syndical du 17 mars 2021 il a été décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 40 000 € (pour 12 mois) auprès du Crédit agricole Centre Est. L'ensemble de cette somme a été tirée sur 2021. Aucun remboursement n'a pu être effectué.

Cette ligne de trésorerie sert à gérer les retards de rentrées des facturations des redevances. Pour information, au 31/12/2021 le montant des redevances en cours de d'encaissement était de près de 38 000 €.

Il est donc proposé de renouveler cette ligne de trésorerie sur 2022.

Les conditions 2022 du Crédit agricole Sud Est pour ces variables sont les suivants :

1. Montant de l'engagement : 40 000 €
2. Durée : 12 mois
- 3) Taux : variable : Euribor 3 mois + 0.80% (26.67 € / mois à ce jour)
- 4) Commission de réservation : 0.10 % du montant global / forfait minimum 100 € / an
- 5) Frais de dossier : néant.

En l'absence de questions, Jacques CHORIER propose de passer aux votes.

Le Conseil syndical adopte la proposition à l'unanimité et décide donc de renouveler la ligne de trésorerie pour l'année 2022.

4) Redevances 2022 :

Jacques CHORIER laisse la parole à Bertrand DEVILLARD qui rappelle que le budget du SPANC doit s'équilibrer par le paiement par les usagers d'une redevance.

Cette redevance concerne plusieurs services : l'étude et le contrôle des nouvelles installations, la visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain), les visites ponctuelles, type vente de maisons ou visite hors programmation, ainsi que depuis 2012 un coût administratif forfaitaire par dossier d'entretien des installations, dans le cadre du marché d'entretien passé avec un prestataire.

Il informe sur les dossiers réalisés sur 2021 (au 31 décembre) : 616 contrôles dont 185 ponctuels / 100 contrôles neuf / 126 dossiers neuf avec objectif initial 2021 : 780 contrôles dont 150 ponctuels / 100 contrôles neuf / 110 dossiers neuf.

Pour 2022, les objectifs sont de :

- 710 contrôles dont 160 ponctuels (vente ou hors programmation)
(dont prévisions de 280 pour nouveau technicien sur 12 mois : 7 contrôles complet par semaine : terrain / rapport sur 40 semaines / 270 pour les deux techniciens polyvalents)
- 110 contrôles neuf
- 120 dossiers neuf

Jacques CHORIER propose pour l'année 2022 d'ajuster forfaitairement les coûts des redevances : en effet, le résultat déficitaire de la section de fonctionnement prévu rend la trésorerie très fragile ; il convient donc d'augmenter les recettes afin de stabiliser celle-ci. L'objectif principal étant de rembourser la ligne de trésorerie. Trois propositions sont à étudier :

A) Majoration des contrôles ponctuels / demandés par les usagers (vente, hors programmation, contrôle de neuf) : passage de 230 € à 250 € / Majoration des recettes possibles 2022 : 20 € pour 220 dossiers (3 trimestres) : 4 400 €.

B) Ajustement des coûts des redevances des visites programmées / campagne de terrain, afin de prendre en compte les majorations des coûts gasoil et autres charges (diagnostics / contrôles périodiques) ; passage de 125 € à 130 € / Majoration des recettes possibles sur année : 5 € pour 455 dossiers (3 trimestres) : 2 275 €.

C) Les autres redevances ne seraient pas augmentées ; étude du dossier technique : 155 €.

Céline KUBIACZYK Remarque que l'augmentation est forte sur les contrôles ponctuels par rapport au contrôles programmés. En effet l'augmentation proposée pour les contrôles ponctuels est de 20 € contre seulement 5 € pour les interventions programmées.

Jacques CHORIER signale que pour les interventions ponctuelles les tarifs restent raisonnables par rapport aux sommes engagées dans le cadre de la vente d'une habitation.

Mme KUBIACZYK demande alors pourquoi il n'y a pas des tarifs différents pour les contrôles ponctuels liés aux ventes de maison et ceux liés aux réhabilitations et installations neuves.

M. CHORIER explique que le travail effectué par les techniciens est le même dans les deux cas et que pour ces deux types de contrôle le déplacement sur site ne se fait que pour une personne.

Les débats étant clos, Jacques CHORIER propose de passer aux votes pour ces trois propositions.

Le Conseil syndical adopte la proposition A à l'unanimité.

Le Conseil syndical adopte la proposition B à l'unanimité.

Le Conseil syndical adopte la proposition C à l'unanimité.

8) Modification de délégués :

Jacques CHORIER annonce les modifications de délégués suivantes :

La commune de Saint-Vincent-des-Prés par délibération du 21 octobre 2021 désigne les délégués suivants au SPANC du Clunisois :

Délégué titulaire : Jean-Hubert PETIT,

Délégué suppléant : Colette LOREAU.

La commune de Passy par délibération du 18 janvier 2022 désigne les délégués suivants au SPANC du Clunisois :

Délégué titulaire : M. CHAPUIS,

Délégué suppléant : M. CARLOT.

Jacques CHORIER propose de passer aux votes.

Le Conseil syndical adopte, à l'unanimité, les propositions présentées.

6) Questions diverses :

Jacques CHORIER demande s'il y a des questions diverses.

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h40.